



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218101632-20250701-2025\_DEL54-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

2025 / 03 / 22

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 24 Juin 2025*

Date d'Affichage : *Mardi 24 Juin 2025*

Secrétaire de Séance : *Evelyne MARTY-MARINONE*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, MONNIER Laurent, MARTIN Michel, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

BERBESSOU Michel par AMALRIC André  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier  
CHABBERT Cécile par PÉNÉLA Wilfried  
ARMERO Séverine par MARTY-MARINONE Evelyne  
ESTRABAUD Josiane par ROUQUETTE Françoise  
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par MAUREL Agnès  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les arrêtés et décisions suivantes :

- Consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de la somme de 14 416 € due à M. Jean-Claude DEBUSSCHER propriétaire du lot n°4 de l'immeuble Jamme de Lagoutine dans le cadre de la procédure d'abandon manifeste ;
- Convention d'honoraires avec la SCP COURRECH et Associés dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme avec M. Ballesta ;
- Avenant n°2 au marché avec l'entreprise EIFFAGE Route Sud-ouest d'un montant de 7 181,40 € TTC dans le cadre des travaux de réfection de voirie – programme 2024 ;
- Indemnisation d'un montant de 424 € proposée par Mme Sophie VIDAL dans le cadre d'un sinistre sur une barrière Saint-Georges 7 rue du Moulin, le 19 Février 2025 ;
- Avenant n°1 au marché avec l'entreprise EUROVIA d'un montant de 34 147,92 € TTC dans le cadre des travaux de réfection de la Place Gambetta ;
- Virement de crédit Budget Principal 2025 du 21 Mai 2025 ;
- Demande d'aide financière auprès des co-financeurs pour la création d'infrastructures sportives au Parc de La Molière pour un montant de travaux estimé à 2 100 000 € H.T. ;
- Virement de crédit Budget Principal 2025 du 26 Mai 2025 ;
- Clôture de la régie de recettes du service animations de la Ville concernant la perception des produits des locations de salles et locations saisonnières, à compter du 30 Juin 2025 ;
- Nouveaux tarifs facturés aux usagers des services municipaux au 1er septembre 2025
- Liste des décisions relatives à l'exercice des préemptions urbaines pour la période de Mars à Mai 2025.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Evelyne MARTY-MARINONE



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture*

*Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*